



**HAUT-COMMISSARIAT  
DE LA RÉPUBLIQUE  
EN POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

N° dossier : \_\_\_\_\_

**Direction des  
interventions de l'État**

Bureau de l'appui à la mobilité  
et à l'insertion  
Pôle de la continuité territoriale  
Départ : \_\_\_\_\_

**DEMANDE D'AIDE A LA CONTINUITÉ TERRITORIALE « SPÉCIALE OBSÈQUES »**

- Prise en charge avant le départ       Remboursement après le départ (sous conditions)

**ANNÉE 2024**

- Rendre une dernière visite à un parent       Assister aux Obsèques d'un parent

**Vous êtes éligible à l'aide forfaitaire à la continuité territoriale (ACT) « Spéciales Obsèques » si vous remplissez les conditions ci-après :**

- ✓ vous résidez depuis au moins 6 mois en Polynésie française, en France métropolitaine ou dans l'une des collectivités mentionnées à l'article L. 1803-2 du code des transports
- ✓ vous avez vérifié votre éligibilité par rapport aux revenus familiaux de 2023 (voir lien vers le simulateur d'éligibilité en page 4)
- ✓ vous ne cumulez pas d'autre aide publique avec l'ACT pour financer le voyage aérien déclaré dans la présente demande

**INFORMATIONS SUR LE DEMANDEUR**

M.       Mme      \* Identiques aux informations figurant sur votre passeport      Nationalité : \_\_\_\_\_

Nom de naissance \* : \_\_\_\_\_      Date de naissance : / /

Nom marital \* : \_\_\_\_\_      Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Prénoms \* : \_\_\_\_\_

Adresse géographique : \_\_\_\_\_  
\_\_\_\_\_ depuis \_\_\_\_\_

Adresse postale : BP : \_\_\_\_\_      Code postal : \_\_\_\_\_      Commune : \_\_\_\_\_

Tél. (domicile) : \_\_\_\_\_      Portable : \_\_\_\_\_      Tél. (autre) : \_\_\_\_\_

Adresse de messagerie électronique : .....@.....

**INFORMATIONS CONCERNANT LE PARENT OU LE DÉFUNT**

Mme       M.      Nom de naissance\* : \_\_\_\_\_      Nom marital\* : \_\_\_\_\_

Prénom(s) : \_\_\_\_\_

Date de naissance : / /      Nationalité : \_\_\_\_\_

Lieu de naissance : \_\_\_\_\_

Résidence habituelle : \_\_\_\_\_

Depuis le : \_\_\_\_\_

**INFORMATIONS CONCERNANT LE VOYAGE AU DÉPART DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE**

Trajet :       Aller simple       Aller-Retour

Compagnie aérienne :       AIR FRANCE (PARIS CDG)       AIR TAHITI NUI (PARIS CDG)       FRENCH BEE (Paris ORLY)  
(représentée par l'agence RATERE)

Itinéraire : \_\_\_\_\_

Date prévisionnelle du départ : \_\_\_\_\_      Date prévisionnelle du retour : \_\_\_\_\_

**Seuls les dossiers complets seront acceptés au guichet  
et instruits dans un délai maximum de 15 jours ouvrés**

## SITUATION FAMILIALE

Célibataire     Concubinage / Pacsé(e) / Marié(e)     Séparé(e) / Divorcé(e)     Veuf(ve)

Nombre d'enfant(s)\* à charge \_\_\_\_\_ (\*Enfant mineur ou majeur scolarisé âgé de moins de 25 ans)

Si parents divorcés ou séparés :  Jugement de divorce     Attestation sur l'honneur de séparation signée par les 2 parents

Pension alimentaire perçue en 2023 :  Oui     Non

Mode de garde des enfants :  Exclusif     Alterné     Autre \_\_\_\_\_

## SITUATION PROFESSIONNELLE

Sans emploi     Étudiant(e)     Fonctionnaire     Retraité(e)     Salarié(e) ou Patenté(e), profession : \_\_\_\_\_

## ATTESTATION SUR L'HONNEUR DU DEMANDEUR

Je soussigné(e) \_\_\_\_\_

### CERTIFIE SUR L'HONNEUR :

- l'exactitude des renseignements fournis dans le cadre de la présente demande d'aide à la continuité territoriale ;
- que je suis rattaché(e) au foyer fiscal du relevé d'information des revenus joint à la présente demande ;
- avoir déclaré dans la présente demande tous les revenus perçus en 2023 par mon foyer fiscal ;

- ne pas avoir bénéficié ou demandé d'autre aide publique au transport aérien pour l'année de validité du billet ;
- n'avoir aucune autre demande d'aide publique au transport aérien en cours d'instruction ;

### RECONNAIS :

- avoir pris connaissance des conditions d'octroi de l'aide à la continuité territoriale « spéciale Obsèques » ;
- avoir été informé(e) que le voyage aidé doit être exclusivement effectué en classe économique (sur-classement non autorisé), en utilisant la liaison la plus directe et les correspondances les plus rapprochées (« stop-over » non autorisé) ;
- avoir été informé(e) qu'en cas d'acceptation de ma demande, les documents relatifs à l'aide sont établis conformément à mes choix en matière de compagnie aérienne et de dates de voyage, **aucune modification** (compagnie, date de départ et itinéraire) **n'étant admise après le dépôt du dossier** auprès du service instructeur (sauf en cas de force majeure et sur production de justificatifs) ;
- avoir été informé(e) que l'aide à la continuité territoriale « Spéciales obsèques » peut être attribuée pour la prise en charge d'un déplacement pour rendre une dernière visite ou assister aux obsèques d'un parent au premier degré au sens de l'article 743 du Code civil, frère ou sœur, conjoint ou personne liée par un pacte civil de solidarité. Si je finance sur mes deniers personnels les frais de ce déplacement, je suis informé(e) que je peux en demander le remboursement forfaitaire au plus tard 3 mois après la date du voyage aller ;
- être informé(e) que le montant de l'aide à la continuité territoriale de l'outre-mer vers la métropole ou de la métropole vers l'outre-mer est fixé à 111 575 Fcfp, soit 935 €, ou à hauteur du coût du titre de transport aérien hors frais de service, si celui-ci est inférieur à 935 €. Le taux de 40 % de prise en charge du billet d'avion est réservé aux déplacements entre Outre-mer.
- être informé(e) que le remboursement de l'aide pourra être exigé en cas de déclarations inexactes, de non-respect des conditions d'octroi de l'aide ou de non-respect des engagements ci-dessous.

### M'ENGAGE :

- à informer la compagnie aérienne et le Pôle de la continuité territoriale très rapidement si un problème majeur m'empêcherait de me présenter à l'aéroport. En cas de « no show » ou si le motif s'avérerait injustifié, le Haut-commissariat procédera à l'émission d'un titre de perception (remboursement à l'État par le bénéficiaire de l'aide à la continuité territoriale attribuée pour le trajet concerné) ;
- à me soumettre à tout contrôle effectué par le service instructeur.

J'accepte de recevoir à mon adresse de messagerie électronique indiquée à la page 1, les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception.

Fait à \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_ **Signature du demandeur précédée de la mention « Lu et approuvé »**

**IMPORTANT :** Quiconque se sera fait délivrer indûment ou aura tenté de se faire délivrer indûment un document administratif, soit en faisant de fausses déclarations, soit en prenant un faux nom ou une fausse qualité, soit en fournissant de faux renseignements, certificats ou attestations, sera puni des peines prévues aux articles L. 441-6 et L. 441-7 du code pénal.

Les informations recueillies sur ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par le Pôle de continuité territoriale (PCT) pour l'attribution d'une aide du fonds de continuité territoriale (FCT). La base légale du traitement est prévue par le code des transports. Les données collectées seront communiquées aux seuls destinataires suivants : le CSPI, la direction des finances publiques et la compagnie aérienne choisie par le demandeur. Les données sont conservées pendant la durée nécessaire pour s'assurer du respect du délai de carence entre 2 aides du FCT.

Vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou exercer votre droit à la limitation du traitement de vos données. Pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données dans ce dispositif, vous pouvez contacter le PCT (coordonnées en page 4). Si vous estimez, après nous avoir contactés, que vos droits « Informatique et Libertés » ne sont pas respectés, vous pouvez adresser une réclamation à la CNIL.

## LISTE DES DOCUMENTS À FOURNIR

- La copie du passeport en cours de validité du demandeur ;

- La copie de la carte d'assuré social valide (carte CPS ou VITALE) du demandeur ;
- La copie intégrale du livret de famille ou l'acte de naissance récent ;
- Un document d'état civil justifiant le lien de parenté au 1<sup>er</sup> degré (parents, enfants, conjoint, partenaire PACS, frère, sœur)
- Le certificat récent de vie à charge de famille des enfants à charge du foyer (*Mairie de résidence*) ;
- Le certificat de scolarité 2023/2024 pour les enfants majeurs scolarisés (à charge) âgés de 18 ans à moins de 25 ans ;
- Le jugement de divorce ou la convention de séparation (*Tribunal*) ;  
À défaut, une attestation sur l'honneur de séparation co-signée des parents indiquant la nouvelle composition familiale, le mode de garde et le versement éventuel d'une pension alimentaire + les pièces d'identité.
- Justificatif de résidence habituelle : la facture d'électricité (ou à défaut d'eau) récente de moins de 3 mois au nom du demandeur, sur laquelle figurent au minimum 6 mois de consommation ;
- Si le demandeur est hébergé : facture d'électricité (ou à défaut d'eau) récente de moins de 3 mois au nom de l'hébergeant avec l'adresse géographique justifiant de 6 mois de consommation, complétée d'une attestation d'hébergement de moins de 3 mois et la pièce d'identité valide de l'hébergeant ;
- Le relevé d'identité bancaire uniquement au nom du demandeur
- Le formulaire de déclaration des revenus, renseigné, daté et signé (*disponible sur le site du haut-commissariat [www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr](http://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr) ou à retirer au Pôle de la continuité territoriale*)

Vous résidez en Polynésie française et vous êtes	Pièces à joindre au formulaire de déclaration de revenus (NB : Les revenus de votre foyer fiscal doivent être inférieurs à 14 108 € soit 1 683 532 Fcfp.)
<input type="checkbox"/> Sans profession :	⇒ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS) ⇒ Attestation d'affiliation au RSPF 2023 (délivrée par la CPS)
<input type="checkbox"/> Patentés	⇒ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS) ⇒ Attestation fiscale délivrée par la DICP (situation au 31/12/2023)
<input type="checkbox"/> Étudiant(es), Salariés, Fonctionnaire ou Retraités du Territoire ;	⇒ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS)
<input type="checkbox"/> Fonctionnaires de l'État	⇒ Bulletins de paye de janvier à décembre 2023 (délivrés par l'employeur) ou l'attestation de l'employeur indiquant le montant des revenus de l'année 2023 ⇒ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS)
<input type="checkbox"/> Retraités de l'État :	⇒ Attestation de paiement de pensions de retraite de l'État (délivrée par la Direction des finances publiques) / le(s) état(s) récapitulatif(s) des autres caisses des pensions perçues en France métropolitaine ou à l'étranger en 2023 ⇒ Relevé d'information des revenus familiaux de janvier à décembre 2023 (délivré par la CPS)

Vous ne résidez pas en Polynésie française	Pièces à joindre au formulaire de déclaration de revenus (NB : Les revenus de votre foyer fiscal doivent être inférieurs à 11 991 € soit 1 430 907 Fcfp.)
<input type="checkbox"/> Quelque soit votre situation professionnelle :	⇒ Avis d'imposition de la Direction des Impôts au titre des revenus perçus en 2023

- Autres revenus perçus en 2023 (loyers, autres revenus locatifs, capitaux mobiliers, etc.) : fournir les justificatifs

Justificatif relatif au parent en fin de vie :

- Un certificat médical établi par un médecin attestant de l'état de santé du parent

Justificatif relatif au défunt :

- L'acte d'inhumation délivré par la commune de résidence

Justificatifs pour un remboursement :

- La facture acquittée du billet aller ou aller/retour, tamponnée et signée par la compagnie aérienne
- La copie du billet électronique
- Les tickets d'embarquement

 Des pièces justificatives complémentaires pourront être réclamées au besoin selon votre situation.

### DEMANDE DE RENSEIGNEMENTS

Haut-commissariat de la République en Polynésie française  
 Direction des interventions de l'État  
 Bureau de l'appui à la mobilité et à l'insertion  
 Pôle de la continuité territoriale  
 Avenue Pouvana'a a Oopa  
 B.P 115 – 98 713 Papeete – TAHITI  
[continuite-territoriale@polynesie-francaise.pref.gouv.fr](mailto:continuite-territoriale@polynesie-francaise.pref.gouv.fr)

Heures d'ouverture des guichets :  
 du lundi au vendredi  
 de 7h30 à 12h00  
Permanence téléphonique :  
 du lundi au vendredi  
 de 13h30 à 15h30  
 40 46 84 15 ou 40 46 84 20

**Retrait en ligne des formulaires et simulateur d'éligibilité aux aides :**

<https://www.polynesie-francaise.pref.gouv.fr/Demarches-administratives/Aides-au-transport/Aide-a-la-continuite-territoriale>

### PARTIE RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

#### VÉRIFICATION DE LA DEMANDE

- |  |  |
|--|--|
| <input type="checkbox"/> Prise en charge             | <input type="checkbox"/> Remboursement                     |
| <input type="checkbox"/> Dernière visite à un parent | <input type="checkbox"/> Assister aux obsèques d'un parent |

- |  |  |   |   |
|--|--|---|---|
| Lieu de résidence du demandeur :             | <input type="checkbox"/> Polynésie française     | <input type="checkbox"/> France métropolitaine      | <input type="checkbox"/> Outre mer : (préciser) : _____ |
| Durée de résidence :                         | <input type="checkbox"/> respectée (+ de 6 mois) | <input type="checkbox"/> non respectée (< à 6 mois) |   |
| Plafonds de revenus 2023 :                   | <input type="checkbox"/> respecté                | <input type="checkbox"/> non respecté               | (PF 14 108 € / Métropole et autre OM 11 991 €)          |
| Contrôle triennal (2021,2022,2023) et 2024 : | <input type="checkbox"/> respecté                | <input type="checkbox"/> non respecté               |   |
| Trajet :                                     | <input type="checkbox"/> Aller simple            | <input type="checkbox"/> Aller-Retour               |   |
| Compagnie aérienne :                         | <input type="checkbox"/> Air France              | <input type="checkbox"/> Air Tahiti Nui             | <input type="checkbox"/> French Bee                     |
| Non cumul des aides :                        | <input type="checkbox"/> respecté                | <input type="checkbox"/> non respecté               |   |
| Proposition du gestionnaire :                | <input type="checkbox"/> favorable               | <input type="checkbox"/> défavorable                |   |

Si défavorable, motif .....

Observations : .....

Date d'instruction du dossier	Tampon + Visa gestionnaire _____
-------------------------------	-------------------------------------

Date du contrôle	Observations	Visa <input type="checkbox"/> Cheffe BAMI _____ <input type="checkbox"/> Adjointe _____
------------------	--------------	---

#### **SUIVI ADMINISTRATIF ET FINANCIER DE LA DEMANDE**

	Arrêté	Modificatif	Facture
<input type="checkbox"/> Prise en charge <input type="checkbox"/> Remboursement	N° HC _____ du _____	N° HC _____ du _____	N° _____ du _____ Montant _____FCFP
Chorus Formulaire	N° DS _____ Date DS ____/____/____	DFIP	N° DP _____ Date DP ____/____/____ Date validation DFIP _____



## AIDE A LA CONTINUITÉ TERRITORIALE 2024 : DÉCLARATION DE REVENUS

Nous soussignés, déclarons ne pas avoir bénéficié d'une aide à la mobilité depuis le 1er janvier 2021  
Et attestons nos revenus 2023 comme suit :

FOYER FISCAL AU 31/12/2023

1er déclarant	Titre : <b>M.</b>	Nom :	
		Prénom :	
2ème déclarant	Titre : <b>Mme</b>	Nom :	
		Prénom :	
Né(e) le : _____ à : _____		Age : _____	
Profession : _____			
Situation familiale : _____		Enfant(s) à charge : _____	
Nombre de parts fiscales (cf. code général des impôts) : _____			
Majoration (cas des personnes vivant seules ou ayant des enfants en garde alternée) : _____			

REVENUS 2023

Libellés des revenus :	1er déclarant	2ème déclarant	Revenus du foyer
	Montant <u>annuel</u> en Fcfp	Montant <u>annuel</u> en Fcfp	Montant <u>annuel</u> en Fcfp
1) Traitements, salaires et pensions de retraite	0	0	0
2) Bénéfices industriels, commerciaux, non commerciaux, agricoles	0	0	0
3) Revenus de capitaux mobiliers	0	0	0
4) Revenus locatifs, + values de cessions	0	0	0
Montant total des revenus du foyer fiscal	0 - €	0 - €	0 - €

**Important :** Le déclarant qui ne perçoit aucun revenu doit compléter l'attestation ci-dessous :

Je soussigné(e) (**1er déclarant**) ..... atteste sur l'honneur n'avoir perçu aucun revenu le(s) mois de : ..... 2023

Je soussigné(e) (**2ème déclarant**) ..... atteste sur l'honneur n'avoir perçu aucun revenu le(s) mois de : ..... 2023

Nous certifions la sincérité et l'exhaustivité de nos déclarations et reconnaissons être informés que toute erreur ou omission dans les renseignements fournis peut entraîner non seulement le rejet de notre demande, mais aussi :

- la suppression de l'aide accordée et perçue au titre de la présente demande ;
  - des poursuites judiciaires en cas de fraude constatée ou de fausse déclaration.
- (cf. loi n° 68-690 du 31.12.1968 - art. 22)

Signature(s):

ÉLIGIBILITÉ

Rapport entre les revenus annuels et le nombre de parts fiscales (montant en €) :	
Éligibilité du demandeur (plafond en Polynésie française : 14.108 € soit 1 683 532 Fcfp), sous réserve de la validation de votre dossier	
Montant de l'aide forfaitaire par personne : 935 € soit 111 575 Fcfp	
Demandeur reçu par : <u>Visa:</u>	
Agent instructeur : <u>Visa:</u>	